



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 12/07/2010

POLITIQUE DE SECTEUR, REVEILLE TOI ! ILS SONT DEVENUS FOUS DANGEREUX !

Un projet de loi relatif aux « droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prises en charge » devrait être présenté au parlement à l'automne.

De quoi est-il question ?

Les hospitalisations d'office et sur demande d'un tiers seraient remplacées par des soins sans consentements.

Ces nouveaux « soins » pourront toujours être demandés par l'autorité publique ou par un tiers, et pourront pallier à l'absence éventuelle de tiers.

Après une période initiale de 72h (maximum) d'hospitalisation, il sera décidé dans quel cadre s'effectueront ces « soins contraints » : - soit en hospitalisation complète.
- soit en ambulatoire.

Pourquoi la CGT est radicalement opposée à ce projet ?

Ce projet de loi renoue avec une vieille représentation asilaire où folie s'amalgamait avec dangerosité .C'est une perte de garantie des droits et des libertés des personnes, avec une simplification de l'admission et, par contre, un alourdissement de la procédure de la levée de ses nouveaux «soins».

Ce soin sans consentement en ambulatoire avec un calendrier des visites médicales obligatoires est une rétention à domicile où les familles sont mises à contribution.

Le bracelet sécuritaire déjà préconisé n'est pas loin.

Ce n'est plus du soin, mais une surveillance qui s'immisce dans l'intimité, une façon « pas chère » de régler l'augmentation depuis 15 ans des hospitalisations sous contraintes.

**LE DROIT À LA SANTÉ EST UN DROIT INALIÉNABLE, EN SE DÉGAGEANT DE SES
RESPONSABILITÉS, L'ETAT PORTE ATTEINTE À LA DIGNITÉ ET AU LIBRE
DÉVELOPPEMENT DE CHAQUE INDIVIDU.**

**Supprimer le soin, c'est voir le patient comme un être qui n'évoluera plus :
c'est un retour à une conception déterministe de l'humain !**

Quelles conséquences sur nos pratiques ?

Une telle loi nous confine dans un rôle de surveillance. Nous serons contraints à une fonction de police sanitaire. Nous aurons la mission de contrôler les patients «susceptibles d'être dangereux », et de signaler à notre directeur leur non présence au rendez-vous fixé lors de la mise en place de la mesure de soins sans consentement en ambulatoire.

Nous sommes réduits à relever les actes d'un malade potentiellement dangereux et à faire fi de nos qualifications et de notre professionnalisme.

La dynamique du travail pluridisciplinaire de l'équipe en psychiatrie est totalement écartée.

Quelle aubaine à l'ère de l'hyper individualisation de la prise en charge et du travail, de la judiciarisation de la société. Le sens et le contenu de notre travail patiemment construit au fil de l'histoire de nos professions sont profondément dénaturés.

De vraies questions, une mauvaise réponse ! Une politique aux conséquences sécuritaires !

Le gouvernement, dans sa logique libérale de privatisation, tourne définitivement le dos à la politique de secteur définie par la circulaire du 15 mars 1960 : une organisation publique et gratuite de la prévention et du soin psychiatrique de proximité garantissant l'égalité et la qualité de soin pour tous.

Cette réforme qui va amener à une augmentation des soins sous contrainte n'est pas accompagnée de nouveaux financements, ni de moyens en personnel supplémentaire alors que nous devons déjà faire face à la pénurie organisée, contraints à gérer des listes d'attente en CMP, hôpitaux de jour et même hospitalisation !

La psychiatrie n'est pas la seule concernée par ce projet.

Le recourt au déterminisme justifie la destruction de la prévention publique globale et généraliste au profit d'une prévention fondée sur la sélection et la ségrégation, du dépistage ciblé, tant dans le sanitaire, que le social, l'éducatif et l'enseignement.

L'État fait le choix d'une réponse sécuritaire, quand il décide de ne plus donner les moyens (humains et budgétaires) nécessaires à la qualité de la prise en charge des usagers.

Ce sont les fondements d'une société ultra violente génératrice d'exclusion et du chacun pour soi.

Nous avons d'autres ambitions pour la psychiatrie... Engageons-nous !

Nous revendiquons un vrai dispositif de soin public ainsi qu'un cadre législatif fondé sur la protection, l'intérêt de la personne et la garantie du respect des libertés individuelles.

Ce sont les conditions nécessaires pour permettre aux soignants en psychiatrie, de continuer à tisser, patiemment au quotidien, le lien thérapeutique qui repose sur la confiance et implique d'aller à la rencontre de l'autre.

Pour garantir des soins de qualité répondant aux besoins des usagers, pour redonner du sens à notre travail, pour améliorer nos conditions de travail : ne nous laissons pas imposer une telle loi.

Engageons partout, dans nos établissements et avec d'autres acteurs, de vrais débats citoyens sur l'avenir et la place de la psychiatrie publique de secteur.

Avoir de l'ambition pour la psychiatrie, c'est remettre l'humain au cœur de nos préoccupations, c'est réaffirmer un autre choix de société plus juste et plus solidaire.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

